



## Ma concubine profite de moi de façon abusive

Par **obewan**, le **08/06/2011** à **01:06**

Bonjour,

Ma concubine profite de moi.

Nous avons acheté un terrain et bâti une maison.

L'achat du terrain est en indivision mais 80% vient d'une donation de mes parents elle n'a rien payé elle a réalisé un emprunt pour faire un apport personnel en fin de construction de la maison.

J'assume seul les emprunts et charges de la maison : eau électricité assurance impôts et ce depuis 10 ans

Elle m'a plusieurs fois volé de l'argent (chèques, liquide)

Elle a vidé le compte de notre fille 600 €

Elle a payé plus de 3500 € en 3 ans de frais bancaires

Elle a emprunté plus de 15000 € pour rembourser des prêts à la consommation.

Nous envisageons une séparation

Quels sont mes recours afin de ne pas être lésé et de ne pas léser mes enfants.

Par **Domil**, le **08/06/2011** à **02:24**

[citation]J'assume seul les emprunts et charges de la maison : eau électricité assurance impôts et ce depuis 10 ans[/citation] c'est votre choix

[citation]Elle m'a plusieurs fois volé de l'argent (chèques, liquide) [/citation] il fallait porter plainte.

Vous êtes deux étrangers l'un pour l'autre vis à vis de la loi, vous n'êtes pas mariés, donc pas de communauté (donc pas de récompense ou de biens propres du fait de la donation de vos parents). La maison est en indivision 50/50. Si vous voulez contester ça, il va falloir exiger de sortir de l'indivision (vendre le logement ou lui racheter sa part) et si elle refuse de prendre en compte que vous avez financé le bien plus qu'elle, il va falloir prendre un avocat et l'assigner au TGI. Il existe des jurisprudences en votre faveur si vous prouvez l'intention non libérale, mais aussi d'autres qui ne vont pas dans votre sens.